



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 30074

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les programmes éducatifs diffusés par les chaînes publiques. Les actualités à travers le monde intéressent les enfants en âge de les comprendre, mais ces derniers sont souvent désemparés face à la complexité du vocabulaire utilisé et à la violence des images diffusées dans les journaux télévisés. La présence d'un adulte est souvent nécessaire, voire indispensable, pour répondre aux questions que se posent les enfants, mais aussi pour vulgariser et expliquer certaines situations. Les informations expliquées à partir de programmes audiovisuels spécialement conçus pour ce public pourraient aider les jeunes à développer leur esprit critique et leur compréhension du monde qui les entoure. Or ces programmes n'existent pas à l'heure actuelle, malgré un cahier des charges précis en la matière détaillé dans la charte des antennes, paragraphe « 1-3-7 Émissions pour la jeunesse ». Il lui demande quelles mesures pourraient être prises pour favoriser la création de telles émissions à destination de la jeunesse et leur diffusion sur les chaînes du service public.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le développement d'une offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des jeunes constitue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Cette mesure se décline notamment autour de l'offre audiovisuelle et numérique proposée par France Télévisions. Le cahier des charges de la société prévoit notamment que « la société diffuse, en veillant à la complémentarité entre tous ses différents services, des programmes destinés à la jeunesse, aux jours et heures auxquels ce public est disponible et en tenant compte notamment des congés scolaires et de la libération du samedi matin » (article 13) et que France 4 est la « chaîne de la jeunesse et des nouvelles générations, dont la vocation est d'attirer et de fidéliser les jeunes et les jeunes adultes en exposant les nouveaux talents des scènes actuelles [...] » (article 3). Depuis la réorganisation de l'offre jeunesse de France Télévisions en 2009, à chaque antenne du groupe correspond un public spécifique. L'animation bénéficie d'une forte exposition avec des programmations dédiées et complémentaires sur France 3 (cases Ludo adressées aux enfants de 6 à 12 ans), France 4 (programmes à destination des 11-14 ans et des jeunes adultes), France 5 (cases Zouzous conçues pour les 3-6 ans), France Ô (cases ÔÔÔÔ prévues pour les 8-12 ans). Les offres numériques Ludo, Zouzous, france4. fr et la plateforme francetvéducation viennent compléter la programmation à l'antenne. L'avenant 2013-2015 au contrat d'objectifs et moyens (COM) de France Télévisions, signé le 22 novembre 2013, prévoit de renforcer l'offre audiovisuelle et numérique du groupe à destination des enfants par une présence plus importante sur l'antenne de France 4 et une plateforme numérique dédiée. À compter du premier semestre 2014, l'offre de France 4 se redéfinit profondément. La chaîne a vocation à s'adresser aux nouvelles générations - jeunes enfants, enfants moins jeunes et jeunes adultes. Son offre devra se démarquer par son caractère clairement identifiable par les enfants et leurs parents, ainsi que par les valeurs de confiance, de sécurité et d'intérêt des programmes qu'elle incarnera auprès des parents. France 4 doit également devenir un espace d'exposition privilégié pour la nouvelle création, tant en matière d'animation que de fiction, et exploiter au mieux les potentialités offertes par le numérique. Par ailleurs, France Télévisions lancera, courant 2014, une

plateforme numérique dédiée aux enfants qui proposera une offre ludo-éducative destinée aux moins de 7 ans et à leurs parents, ainsi qu'une offre divertissante pour les 7-12 ans. Ce nouvel espace de partage sera personnalisable, interactif et favorisera l'apprentissage des réseaux sociaux par le jeune public. France Télévisions s'attachera particulièrement à ce qu'il soit sécurisé et porteur des valeurs de service public. De même, la société poursuivra le développement de la plateforme francetveducation. fr, lancée en novembre 2012, qui produit et diffuse à destination des parents, des élèves et des enseignants des contenus multimédias gratuits sélectionnés pour leur qualité éducative.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30074

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6553

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2807